



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Simon Bischof

QA 2013-CE-112

Sécurité sur le tronçon fribourgeois de la ligne CFF Lausanne–Payerne

I. Question

En raison de la géographie des lieux, la ligne CFF Lausanne–Payerne a été plusieurs fois interrompue à Auboranges et à Ecublens ces dernières décennies pour cause d'éboulements.

Depuis fin 2011, le nombre de glissements de terrain sur ce tronçon fribourgeois de la ligne se sont multipliés en raison de la succession de fortes intempéries dans la région. Il a été fermé près d'une quarantaine de jours depuis deux ans. La dernière interruption date du 9 juin dernier.

Ces coupures ont provoqué de nombreux désagréments tant aux utilisatrices et utilisateurs de la ligne qu'aux responsables de l'infrastructure CFF qui devaient organiser les remises en état d'urgence.

Ces événements ont démontré la vulnérabilité de cette partie de ligne en cas de gros orage. En raison notamment des changements climatiques, le ciel va à l'avenir encore plus régulièrement se déchaîner. Ce qui démontre la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles à cet endroit de sorte à diminuer drastiquement le risque qu'un nouvel éboulement se produise.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Que compte-t-il entreprendre pour s'assurer de la pérennité sous l'angle de la sécurité sur le tronçon fribourgeois de la ligne CFF Lausanne–Payerne ?
2. Il y a-t-il des contacts avec les CFF pour faire le point et étudier des mesures ?
3. Il y a-t-il des contacts également avec le Conseil d'Etat vaudois à ce sujet ?
4. Est-il prêt à entrer en matière sur une dépense extraordinaire pour régler le problème ?

30 septembre 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

La ligne Payerne–Palézieux est située en majeure partie sur territoire vaudois ; seul un tronçon de huit kilomètres traverse le canton de Fribourg. Plusieurs incidents, suite notamment à des intempéries, ont perturbé le trafic sur cette ligne, entre autres à proximité de la gare d'Ecublens-Rue.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions posées.

1. Que compte-t-il entreprendre pour s'assurer de la pérennité sous l'angle de la sécurité sur le tronçon fribourgeois de la ligne CFF Lausanne–Payerne ?

La responsabilité de l'entretien de la ligne Payerne–Palézieux ainsi que la mise aux standards actuels de ses installations ferroviaires incombent aux CFF, propriétaire de l'infrastructure. En application des bases légales actuelles, le financement de ces travaux est assuré par la Confédération. Le Conseil d'Etat n'entend pas se substituer aux obligations de la Confédération dans ce domaine.

2. Il y a-t-il des contacts avec les CFF pour faire le point et étudier des mesures ?

Suite à la collision entre deux trains à Granges-près-Marnand en juillet 2013, qui a entraîné la mort de l'un des conducteurs, les CFF ont mis sur pied une organisation de projet afin de faire le point sur l'état des installations des lignes situées dans la Broye. Le Canton de Fribourg, par l'intermédiaire de son Service de la mobilité, est intégré à ce projet dont les conclusions sont attendues dans le courant de l'hiver prochain.

3. Il y a-t-il des contacts également avec le Conseil d'Etat vaudois à ce sujet ?

Le canton de Vaud est également intégré dans le projet mis en place par les CFF mentionné ci-dessus. Des contacts à ce sujet entre le Canton de Fribourg et le Canton de Vaud ont donc lieu dans ce cadre.

4. Est-il prêt à entrer en matière sur une dépense extraordinaire pour régler le problème ?

Comme précisé dans la réponse à la question 1, l'entretien de la ligne Payerne–Palézieux ainsi que la mise aux standards actuels de ses installations ferroviaires sont de la responsabilité du propriétaire des installations, soit les CFF, et sont financés par la Confédération.

Sur la base des conclusions de l'organisation de projet mise en place par les CFF suite au tragique accident de Granges-près-Marnand, le Conseil d'Etat demandera que les mesures préconisées soient mises en place dans les meilleurs délais. Comme précisé dans la réponse à la 1^{ère} question, il n'entend pas se substituer à la Confédération quant au financement de ces mesures.

3 décembre 2013